

Démarches administratives



Pour toutes démarches administratives, la mairie est à votre disposition
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
le samedi de 9h à 12h.

Attestation d'accueil d'un étranger

Où : A la mairie du domicile

Pièces à fournir : - Pièce d'identité

- Justificatif de domicile
- Justificatif de ressources.

Coût : 2 timbres fiscaux à 15 €

Mairie EPRON

Place Francis Bernard 14610

Tél. : 02.31.44.51.42

Fax : 02.31.94.55.90

www.mairie-epron.fr

contact-mairie@epron.fr